

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 28 Fructidor, an VIII.



Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE; rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

A L L E M A G N E.

De Bareuth, le 5 septembre (18 fructidor).

On attend ici, pour le 8 ou le 9, l'électeur & l'électrice de Bavière, avec une suite de 132 personnes, pour lesquelles on a meublé dans la ville 14 maisons, outre le château & l'hermitage qui seront occupés par l'électeur & sa famille, & non compris les logemens qu'ont fait louer les ministres étrangers qui sont à la suite de la cour électorale.

De Munich, le 5 septembre (18 fructidor).

Il se confirme que Mélas a été rappelé, & qu'on lui a donné sa retraite d'une manière peu satisfaisante pour lui. Kray, qui a demandé sa retraite l'a obtenu avec huit mille florins de pension. Il se retire dans ses terres en Hongrie. On assure que sa disgrâce est déjà une suite de l'influence de la reine de Naples. On ignore encore si Lauer a accepté le commandement de l'armée d'Allemagne. On donne pour certain que le général Ott a accepté celui d'Italie.

Des lettres de Vérone de fraîche date, annoncent que, vers la fin d'août, on faisoit des dispositions pour effectuer une retraite dans le Frioul, sans attendre pour cela l'ouverture des hostilités.

De Wurtzbourg, le 5 septembre (18 fructidor).

Le prince-évêque partit hier matin pour Meinungen. Il a adressé avant son départ une lettre d'adieu à la bourgeoisie de Wurtzbourg, dans laquelle il est dit que l'approche d'une armée française l'oblige d'abandonner momentanément sa résidence, pour ne pas mettre ses fideles sujets dans le cas de payer sa rançon, s'il venoit à être fait prisonnier. Il a fait payer avant son départ six mois d'appointemens à tous les membres du gouvernement & employés à son service, & a remis les rênes du gouvernement à M. de Gabsattel, doyen du chapitre & gouverneur de la ville, qui s'est adjoint M. Crosse, président de la régence. Celui-ci a fait verser dans la caisse de l'état 10 mille florins, pour diminuer d'autant le fardeau de la contribution que l'on fait peser sur la bourgeoisie de cette ville. Aussi cet honnête homme est l'objet de la vénération publique.

De Francfort, le 7 septembre (20 fructidor).

Nous avons parlé, dans le tems, de la réponse très-laconique du comte de Munster au roi de Prusse, en lui renvoyant le cordon de l'Aigle-Rouge. Voici les détails de cette affaire; ils sont curieux. C'est le comte lui-même qui les a fait insérer dans un journal de Saxe.

« Les gazettes ont répété, dit-il, celle de Berlin, qui annonçoit ma radiation de l'ordre de l'Aigle-Rouge. Je m'étois proposé de donner au public un mémoire justificatif. Il est rédigé, clair, précis; il renferme de nouvelles vérités. Je le supprime. Voici la lettre qui m'a attiré la disgrâce de sa majesté le roi de Prusse:

Lettre à son altesse royale monseigneur le prince Ferdinand.

En demandant à votre altesse royale d'être compris dans le nombre des chevaliers expectans, admis au chapitre prochain, j'ai fait plus que je ne devois. Sa parole d'honneur, solennellement donnée en 1798, que je serois reçu au premier chapitre; la permission qu'elle y ajouta d'oser me présenter, sans être appelé, sembloit m'en dispenser: mais je voulois suivre l'usage établi, & quelques exemples du peu d'exactitude qu'elle a mise à remplir ses engagements, me dictoient une méfiance parfaitement justifiée par le refus que je viens de recevoir:

J'ignore, monseigneur, si les loix de l'ordre lui donnent le droit de refuser la croix à quelqu'un qui a fait ses preuves, il y a vingt ans, pour la donner à des jeunes gens qui n'étoient pas nés alors. Ce refus n'ôtant rien à mon ancienneté ni aux droits que j'ai à la commanderie, dont j'ai l'expectative, & n'ayant personnellement aucun besoin de nouvelles décorations, je suis trop parfaitement indifférent au manque de parole pour m'en informer. Mais mes principes d'honneur m'interdisant le desir de conserver des rapports avec un prince qui se joue du sien, ce ne sera jamais de ses mains que j'accepterai une croix qui, sous sa grande maîtrise, n'auroit rien de flatteur pour moi; & c'est en lui donnant cette assurance que j'ajouterai celle de tous les sentimens que son procédé m'inspire, & avec lesquels je ne cesserai d'être.

Monseigneur, de votre altesse royale, &c.

Signé, GEORGE, comte de MUNSTER-MEINHOFF.
A Rozdialowitz, près Prague, au mois de juin 1800.

Voici la lettre qui accompagnoit les marques de l'ordre renvoyé:

Lettre au roi de Prusse.

Sire, ce n'est que depuis hier que j'apprends que votre majesté, mécontente de ma lettre écrite à son altesse royale monseigneur le prince Ferdinand, en sa qualité de grand-prieur de l'ordre de Saint-Jean, a cru devoir ordonner ma radiation de la liste des chevaliers de l'ordre de l'Aigle-

Rouge. J'en portois, sire, les marques comme celles de la bienveillance & de l'estime de feu sa majesté le roi, votre pere, & elles m'étoient précieuses. Je n'avois rien fait pour mériter de les obtenir; je n'ai rien fait pour mériter de les perdre, & je ne ferai rien pour les conserver. Daiguez, sire, recevoir, avec le renvoi de cette décoration, l'hommage du profond respect, avec lequel je suis,

Sire, de votre majesté,

Signé, GEORGE, comte de MUNSTER-MEINHOVEL.
Toplitz, en Bohême, le 20 juillet 1800.

J'ai renvoyé les marques de l'ordre de l'Aigle-Rouge; j'ai donné ma renonciation à la croix & commanderie de l'ordre de St.-Jean dont j'avois l'expectative. Mon fils a renvoyé sa clef de chambellan. Je cherche à vendre tout ce que je possède dans les états du roi, & j'abandonne au public équitable à proncer sur la proportion qu'il y a entre ma faute & les suites qu'elle a eue. J'espère que l'on ne me forcera jamais à en dire d'avantage.

GEORGE, comte de MUNSTER-MEINHOVEL, premier dynaste héréditaire de la Haute-Lusace.

A Rozdialowitz, près Prague, le 25 juillet 1800.

Le *Manheim*, le 9 septembre (22 fructidor).

Il n'est plus question de désarmer notre garde bourgeoise. Les François ont reconnu sans doute que ce seroit lui faire affront que de lui montrer la moindre défiance, après la conduite paisible & amicale que les Palatins ont observée de tout tems envers les François.

ANGLETERRE

De Londres, le 7 septembre (20 fructidor).

Il s'est tenu hier chez lord Grenville un conseil des membres du cabinet, relativement aux dépêches que sir Popham reçut jeudi au soir de la cour de Danemarck. Les membres présents étoient le duc de Portland, les comtes de Cathcart, de Camden & de Spencer; le lord Grenville & M. Pitt. Nous sommes fondés à croire que le différend qui s'est élevé entre le Danemarck & l'Angleterre se terminera à l'amiable, & sans qu'on ait recours aux armes. Quoiqu'on n'ait rien publié d'officiel sur cette affaire, nous aimons à penser que cet accommodement n'aura été précédé par aucun acte d'hostilité de notre part ni de celle des Danois.

Des lettres arrivées avant-hier de Minorque annonçoient que les troupes commandées par le général Abercrombie, consistant dans environ 9,000 hommes, avoient fait voile à l'est, & que ce général avoit laissé des ordres pour que les 4,000 hommes, mouillés à l'isle de Huat, fussent envoyés dans la Méditerranée.

Sir Ralph Abercrombie, ne sachant point que Gènes fût retombée au pouvoir des François, étoit sur le point d'entrer dans le port. Un schooner vint très-à-propos lui apprendre cet événement, ainsi que tous les changemens auxquels avoit donné lieu la bataille de Maringo. Il est probable que, sans ce schooner, ce général eût été fait prisonnier.

On répare le *San-Joseph* de 112 canots, l'une des prises espagnoles faite par le comte de Saint-Vincent. Il est destiné, dit-on, à recevoir le pavillon de cet amiral.

Avant-hier, le peuple se porta en nombre considérable sur la place du marché à Poole, pour faire baisser le prix des provisions; mais plus particulièrement celui du pain qui augmente de jour en jour. Les magistrats, l'association armée, les volontaires de Poole & l'artillerie de Brown sont parvenus à rétablir l'ordre dans le marché.

Du pain, du pain: tel est le cri général. On ne sait si ce cri n'est pas un prétexte qui couvre l'exécution de projets plus sérieux.

On arrêta hier dans Bond-Street un mendiant dont tout l'extérieur annonçoit l'excès de la pauvreté & de la misère. Conduit chez l'officier de police, il fut fouillé, & l'on trouva sur lui 650 liv. sterling, reçues de placement dans les trois pour cent; 52 liv. sterl. en argent, outre une grande quantité de *half-pence*, monnoie de cuivre équivalente au sou tournois. Il paroît que depuis long-tems il couchoit sous l'étal d'une boutique (bulk 1), dans Divies-Street. Son mauvais habit court & déchiré étoit lié autour de son corps avec une corde; il étoit couvert en partie d'un morceau de vieux tapis. Dans sa poche étoit un morceau de busbleak. On l'a conduit comme vagabond au bribwell de Tothillfields. Les billets & l'argent ont été remis aux inspecteurs de la paroisse Saint-Georges.

Dans les discussions qui ont eu lieu dans quelques journaux français sur les causes de la supériorité de la marine anglaise, aucun écrivain ne paroît avoir fait attention à une circonstance qui ne laisse pas que d'être importante; c'est que les François n'enlèvent leurs morts de dessus les ponts, qu'après que l'action est terminée. Chez nous, au contraire, les morts & les blessés sont enlevés au moment où ils tombent. On dérobe par-là, à la vue des combattans, un spectacle qui ne seroit propre qu'à les affliger inutilement, & à leur causer des regrets capables de paralyser leur courage.

Botany-Bay doit être une excellente école de repentir, s'il est vrai, comme on le dit, que ses habitans aient pris les armes pour la cause de la religion & de l'ordre social.

Le grand choalas de la Chine, à son avènement à la place de premier ministre de cet empire, a fait remettre au gouverneur portugais à Macao, une tabatiere en or, garnie de perles & de diamans, de la valeur de 1000 liv. sterl. Au moyen d'un mécanisme ingénieux, & pratiqué en dedans, lorsqu'on pousse un petit bouton, la tabatiere s'ouvre & il en sort un oiseau battant des ailes, remuant le bec, & qui, après avoir chanté un petit air, rentre dans la boîte en la fermant après lui. A ce présent, en étoient joints d'autres, du même genre & tout aussi curieux.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Brest, le 17 fructidor.

Toutes les dispositions sont faites ici en cas d'attaque. L'armée est divisée en deux escadres; savoir, devant le port, deux lignes d'emboisement, dont la première est composée de huit vaisseaux à trois ponts & quatre de 90; & la seconde, de dix-sept vaisseaux de 74. Dans la baie de Roscanvel, nous avons onze vaisseaux de 74 & un de 80, embossés sur deux lignes endentées, & chaque vaisseau à 400 hommes de troupes prêts à débarquer pour renforcer le camp de Quelerne, qui, dans ce moment-ci, est composée de trois mille hommes. Les lignes de Quelerne ont 650 toises de long, & sont défendues par 72 bouches à feu de gros calibre. Ces retranchemens sont très-forts; 40 mille hommes ne sont pas capables de les enlever.

Toutes les batteries de la côte sont munies de fortes garnisons d'artilleurs, & toutes battent à boulets rouges, sans compter les mortiers, qui sont en grand nombre. En rade de Camarel, il y a dix frégates embossées, dont huit por-

tent du 18; elles ont avec elles plusieurs brûlots. Nous regardons tous ces préparatifs comme inutiles; les Anglais ne seront pas assez fous pour vouloir forcer la passe, il n'en resteroit pas un seul.

De Paris, le 27 fructidor.

Toutes les portes étoient ouvertes, les eaux jouoient, le ciel étoit superbe, & la foule immense aux Tuileries & à Saint-Cloud. A Saint-Cloud, il y avoit un tiers de Paris, & on ne s'en appercevoit pas dans cette ville. Des femmes charmantes descendoient lestement d'une charrette. Des fiacres n'en avoit pas qui vouloit. Le plaisir animoit toutes les figures. La danse, l'escarpolette, les jeux, tout se réunissoit pour embellir ces lieux déjà beaux par eux-mêmes. Paris, est de toutes les villes de l'Europe, celle où l'on parle le plus de guerre, & où on y songe le moins. Le français est de tous les hommes celui qui voit le plus vite, le plus loin, & sait en tirer le moins de conséquences. Heureux naturel! heureux le gouvernement qui s'en fait aimer! Il jouira, & il jouit du bonheur qu'il procure à 30 millions d'hommes! *Le bonheur est de le répandre, & de le verser sur les humains.*

— Le jury maritime a déclaré à l'unanimité le citoyen Castagne non coupable de négligence dans ses fonctions. Aussitôt le conseil Martial, présidé par le vice-amiral Thévénard, a pris séance & déchargé cet officier de l'accusation intentée contre lui.

— Les obseques du célèbre violon Gaviniès ont été simples comme sa vie & honorables comme son talent. Le conservatoire y assista, les élèves devant le corps, les professeurs à la suite. Ceux-là ont exécuté un hymne funèbre; ceux-ci portoient un crêpe au bras & une branche de Cyprès à la main. Les citoyens Gossec, Méhul, Chérubini & Martini portoient les coins du drap mortuaire. Tout cet ensemble présentoit le caractère religieux que l'on desire avec raison voir établir dans les funérailles de tous les citoyens, & principalement de ceux qui, pendant leur vie, ont commandé l'estime publique par leurs talens & par leurs vertus.

— Il y a deux ans qu'on nous annonça la découverte faite par des savans d'Egypte d'une colonne antique sur laquelle étoient gravées trois inscriptions, l'une en langue copte, l'autre en grec, le troisième en caractères hiéroglyphiques. Cette colonne a été transportée en France & soumise à l'étude des citoyens Dutheil, Langès & Visconti, qui espèrent qu'à l'aide des deux premières ils parviendront à déchiffrer quelque chose de la troisième qui, comme on sait, étoit la langue sacrée des prêtres égyptiens. Il paroît déjà, d'après un premier rapport fait à l'institut, que les trois inscriptions renferment un hommage de reconnaissance rendu par les prêtres à un Ptolémée Dionysius, 65 ans avant l'ère chrétienne.

— Le 29 fructidor à midi, le citoyen Lacépède terminera dans une des galeries supérieures du museum d'histoire naturelle, l'exposition des principaux traits de l'histoire naturelle des oiseaux, par un discours sur les avantages que les naturalistes peuvent procurer au corps social, dans l'état actuel de la civilisation & des connaissances humaines.

— Madame Lemeroux a été assassinée, le 24 de ce mois, à compt de messue, dans sa maison, plaine de Vaugirard. Avant d'expirer, elle a déclaré qu'elle ne connoissoit

aucun de ses assassins. On ne lui a volé que ce qu'elle avoit dans ses poches, 20 fr. en numéraire & 45 fr. en bons d'arrérages.

— Nous lisons dans plusieurs journaux, & notamment dans le *Moyneur*, un éloge mérité du citoyen Bault, concierge de la Force. Il y a peu d'hommes honnêtes à Paris, de ceux qui furent arrêtés comme suspects dans des tems qu'il faut s'efforcer d'oublier, qui ne se rappellent les services que cet homme courageux & sa femme intelligente rendirent alors aux prisonniers. Une intrigue lui avoit fait perdre sa place; une justice éclairée vint de la lui rendre. Sa réintégration est un hommage rendu à l'humanité par un magistrat qui s'en déclare le protecteur.

— Les théâtres s'empareront peut-être un jour d'une anecdote touchante qui doit servir à l'histoire des déportés du 18 fructidor, & des femmes de tous les tems. C'est le sénateur Barthelemi qui la racontoit, il y a quelques jours, dans une société nombreuse.

Lorsque les déportés arrivèrent à Orléans, ils reçurent des habitans de cette ville tous les témoignages d'intérêt & de respect qu'on doit au malheur, mais qu'on ne lui rend pas toujours. La maison des Ursulines fut leur prison. Des lits très-propres, un bon souper, des femmes pour les servir; rien ne manquoit aux égards qui étoient compatibles avec leur position.

Parmi les femmes de service, Barthelemi en remarqua une d'une figure très-distinguée; il s'en approcha; il apprit d'elle qu'elle se nommoit Thoinet, qu'elle étoit veuve d'un riche négociant de Nantes, qu'elle avoit beaucoup connu sa famille, & qu'elle avoit bravé tous les dangers pour venir lui offrir, ainsi qu'à ses compagnons d'infortune, tout ce dont ils pouvoient avoir besoin. Barthelemi, vivement touché d'un si noble dévouement, accepta ses offres; elle lui fournit de l'argent, des habits & du linge; elle se chargea de leurs lettres, & le mouvement qu'exigeoit tant de soins ne fut point aperçu des surveillans. Hélas! l'un des enfans de cette femme généreuse, âgé de seize ans, fut tué l'année dernière, comme chouan; il étoit, dit-on, sans armes, & n'avoit subi aucun jugement.

— Les prisons d'Epernay récelent dans ce moment un homme accusé d'avoir empoisonné son frere, sa belle-sœur, & toute sa famille, avec des circonstances atroces, mais combinées de manière que la preuve est très-difficile à acquérir.

— Un petit magasin d'artifice, à l'isle d'Aix, a éclaté, sans tuer personne, par l'imprudence d'un ouvrier qui, remplissant un obus, a frappé sur l'acier d'où est jaillie l'étincelle qui a mis le feu au magasin. On a empêché qu'il ne communiquât à la poudrière. L'escadre anglaise avoit disparu des côtes huit jours auparavant.

— Les deux soi-disans commissaires français, dont nous annonçâmes, il y a quelque tems, le jugement & la condamnation par un conseil de guerre à Augsbourg, se sont échappés des prisons de Memmingen, avec trois soldats français. Ils étoient parvenus à briser, pendant la nuit, leurs fers & les barreaux de leur prison au moyen de limes anglaises.

— Plusieurs journaux annoncent que des Anglais, & notamment le chevalier Hamilton, prennent près la cour de Naples le plus vif intérêt à l'infortuné Dolomieu, & qu'entre les secours qu'ils lui font passer, ils sollicitent sa liberté avec une persévérance digne des plus grands éloges.

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Articles préliminaires de paix.

S. M. l'empereur, roi de Hongrie & de Bohême, &c. &c., & le premier consul de la république française, au nom du peuple français, également animés du désir de mettre fin aux maux de la guerre par une paix prompte, juste & solide, sont convenus des articles préliminaires suivans :

Art. I^{er}. Il y aura paix, amitié & bonne intelligence entre sa majesté l'empereur & roi & la république française.

II. Jusqu'à la conclusion d'une paix définitive, les armées resteront tant en Allemagne qu'en Italie, respectivement dans la position où elles se trouvent, sans s'étendre d'avantage vers le midi de l'Italie. De son côté, sa majesté impériale s'engage à concentrer toutes les forces qu'elle pourroit avoir dans les états du pape, dans la forteresse d'Ancône, à faire cesser la levée extraordinaire qui se fait en Toscane, & à empêcher tout débarquement des ennemis de la république à Livourne ou sur tout autre point des côtes.

III. Le traité de Campo-Formio sera pris pour base de la pacification définitive, sauf les changemens devenus nécessaires.

IV. Sa majesté impériale ne s'oppose pas à ce que la république française conserve les limites du Rhin, telles qu'on en étoit convenu à Rastatt, c'est-à-dire, la rive gauche du Rhin, depuis l'endroit où le Rhin quitte le territoire de la Suisse jusqu'à celui où il entre dans le territoire de la république batave, & s'engage de plus à céder à la république française la souveraineté & propriété du Frickthal, & tout ce qui appartient à la maison d'Autriche entre Zurzach & Bâle.

V. La république française n'entend pas garder Cassel, Kell, Ehrenbrœstein & Dusseldorf. Ces places seront rasées, sous condition qu'il ne pourra être élevé sur la rive droite du Rhin, & jusqu'à la distance de trois lieues, aucune fortification, soit en maçonnerie, soit en terre.

VI. Les indemnités que sa majesté l'empereur & roi devoit avoir en Allemagne, en vertu du traité de Campo-Formio, seront prises en Italie; & quoiqu'on se réserve, lors de la pacification définitive, de convenir de la position & de la quotité desdites indemnités, cependant on établit ici pour base, que sa majesté l'empereur & roi possédera, outre les pays que lui accorderoit en Italie le traité de Campo-Formio, un équivalent à la possession de l'archevêché de Saltzbourg, les rivières d'Inn & de Salza, & le Tyrol, y compris la ville de Wasserbourg sur la rive gauche de l'Inn avec l'arrondissement d'un rayon de trois mille toises, & du Frickthal qu'il cède à la république française.

VII. Les ratifications des présens articles préliminaires seront échangées à Vienne, avant le 27 thermidor.

VIII. Immédiatement après l'échange des ratifications, les négociations pour la paix définitive continueront. On conviendra, de part & d'autre, du lieu de la négociation. Les plénipotentiaires y seront rendus, au plus tard, vingt jours après ledit échange.

IX. Sa majesté l'empereur & roi, & le premier consul de la république française, s'engagent réciproquement;

sous parole d'honneur, à tenir les présens articles secrets, jusqu'à l'échange des ratifications.

X. Les pouvoirs de M. de Saint-Julien étant contenus dans une lettre de l'empereur au premier consul, les pleins pouvoirs revêtus des formalités ordinaires, seront échangés avec les ratifications des présens préliminaires, lesquels n'engageront les gouvernemens respectifs qu'après la ratification.

Nous soussignés avons arrêté & signé les présens préliminaires de paix, à Paris, le 9 thermidor, au 8 de la république française (28 juillet 1800).

Signé, J. comte de SAINT-JULIEN, général;
Ch. M. TALLEYRAND.

Nota. Le refus de S. M. l'empereur de ratifier les préliminaires ci-dessus, a nécessité la rupture de l'armistice. La signification en a été faite, le 14 fructidor courant, par les généraux en chef Moreau, Brune, Augereau & Macdonald aux généraux ennemis.

(Article officiel).

V A R I É T É S .

Au Rédacteur du Publiciste.

Citoyen, je suis un des abonnés de la *Bibliothèque Française*, rédigée par Charles Pougens, membre de l'Institut national : ce journal vraiment littéraire fait connoître d'une manière satisfaisante les diverses productions de nos savans & de nos gens de lettres. J'ai vu avec plaisir que les cinq premiers numéros qui viennent de paraître renferment plus de cent analyses très-développées d'ouvrages nouveaux en différens genres; il y regne un ton d'impartialité qui doit plaire à tous les lecteurs sensés : mais lorsqu'on parle d'un auteur vivant, lorsqu'on analyse ses productions les plus récentes, pourquoi ne pas faire connoître les ouvrages qu'il a composés antérieurement? Ou lit, par exemple, dans le n^o 4 de la *Bibliothèque Française*, une analyse du *Voyage dans la Propontide*, par l'estimable & savant Lechevalier. Cet extrait est du citoyen Langlès, de l'Institut national. Le public eut aimé à voir dans le numéro suivant celui du *Voyage dans la Troade*, publié l'année dernière par le même auteur, & l'un des ouvrages les mieux faits & les plus importants peut-être qu'on ait composés vers la fin de ce siècle sur des matières d'érudition. Tant de grands souvenirs sont attachés à ces terres augustes, si chères à l'histoire & à la poésie, qu'on ne peut lire sans le plus vif intérêt les écrits d'un savant philosophe, qui, Homère à la main, a su retrouver le tombeau d'Achille, le Simois, & les lieux où jadis s'élevaient les murs de la superbe Troie. J'ai pensé qu'un journal aussi généralement répandu que le vôtre, étoit, de tous nos écrits périodiques, celui dans lequel il convenoit le mieux de déposer cette observation. Le rédacteur de la *Bibliothèque Française* me pardonnera sans doute cette légère critique.

Salut.

Un de vos Abonnés.

Bourse du 27 fructidor.

Rente provisoire, 17 fr. 25 c. — Tiers consol., 32 fr. 25 c.
— Bons $\frac{3}{4}$, 1 fr. 50 c. — Bons d'arrérage, 83 fr. 00 c. —
— Bons pour l'an 8, 88 fr. 65 c. — Syndicat, 63 fr. 25 c.
— Coupures, 64 fr. 00 cent.

Mémoires de la Société médicale d'émulation, séante à l'école de médecine de Paris; 3^e année, un vol. in-8^o. de 650 pages, avec fig. Prix, 6 fr., & 8 fr. franc de port. A Paris, chez Richard, Caille & Ravier, libraires, rue Hautefeuille, n^o 11.

Ce volume est précédé de l'*Éloge de Spallanzani*, par J. L. Alibert. Cet éloge est le cadre très-vaste d'une analyse raisonnée des nombreuses & profondes recherches de ce savant naturaliste.

Parmi les différens mémoires contenus dans ce volume, on y distingue ceux des citoyens Pinel, Barthiez, Boyer, Sabathier, Richerand, & autres professeurs.